

J'AIME  
**ANGERS**  
JE ROULE À

30  
km/h

À ANGERS, LA VILLE  
APPARTIENT À CEUX QUI LÈVENT LE PIED

Quartier Centre-ville Eblé La Fayette



[www.angers.fr](http://www.angers.fr)

MA VILLE

+ JE LA PARTAGE

+ ELLE ME TRANSPORTE



# LES RUES DE VOTRE QUARTIER PASSENT À 30 KM/H (HORS GRANDS AXES)

Le partage de l'espace public, la sécurisation des usagers quel que soit leur mode de transport, l'invitation à la marche à pied ou à l'usage du vélo sont autant de priorités pour notre ville.



© Ville d'Angers - T. Bonnet

**Circuler ensemble** (piétons, cyclistes, automobilistes...) doit être possible en toute sécurité. C'est pourquoi, depuis plus de deux ans, la Ville d'Angers construit avec **les habitants** une démarche de concertation avec pour **objectif une ville apaisée**, une ville où l'on roule moins vite, une ville où l'on se respecte.



© Ville d'Angers - P. Campion

Les quartiers Saint-Serge Ney Chalouère, Justices Madeleine Saint-Léonard, Deux-Croix Banchais et la Roseraie sont passés **à 30 km/h** sauf sur les grands axes.

Depuis l'arrivée du tramway en 2011, le cœur de ville est déjà organisé en « zones 30 », « zones de rencontre » ou piétonnes.

Mi-novembre, le périmètre « zones 30 » va être élargi à tout le quartier Centre-ville Éblé La Fayette (hors grands axes).

La vitesse sera prochainement réduite dans toute la ville **afin d'améliorer la sécurité de tous et la qualité de vie de chacun.**

Plus d'infos sur [www.angers.fr/codedelarue](http://www.angers.fr/codedelarue)

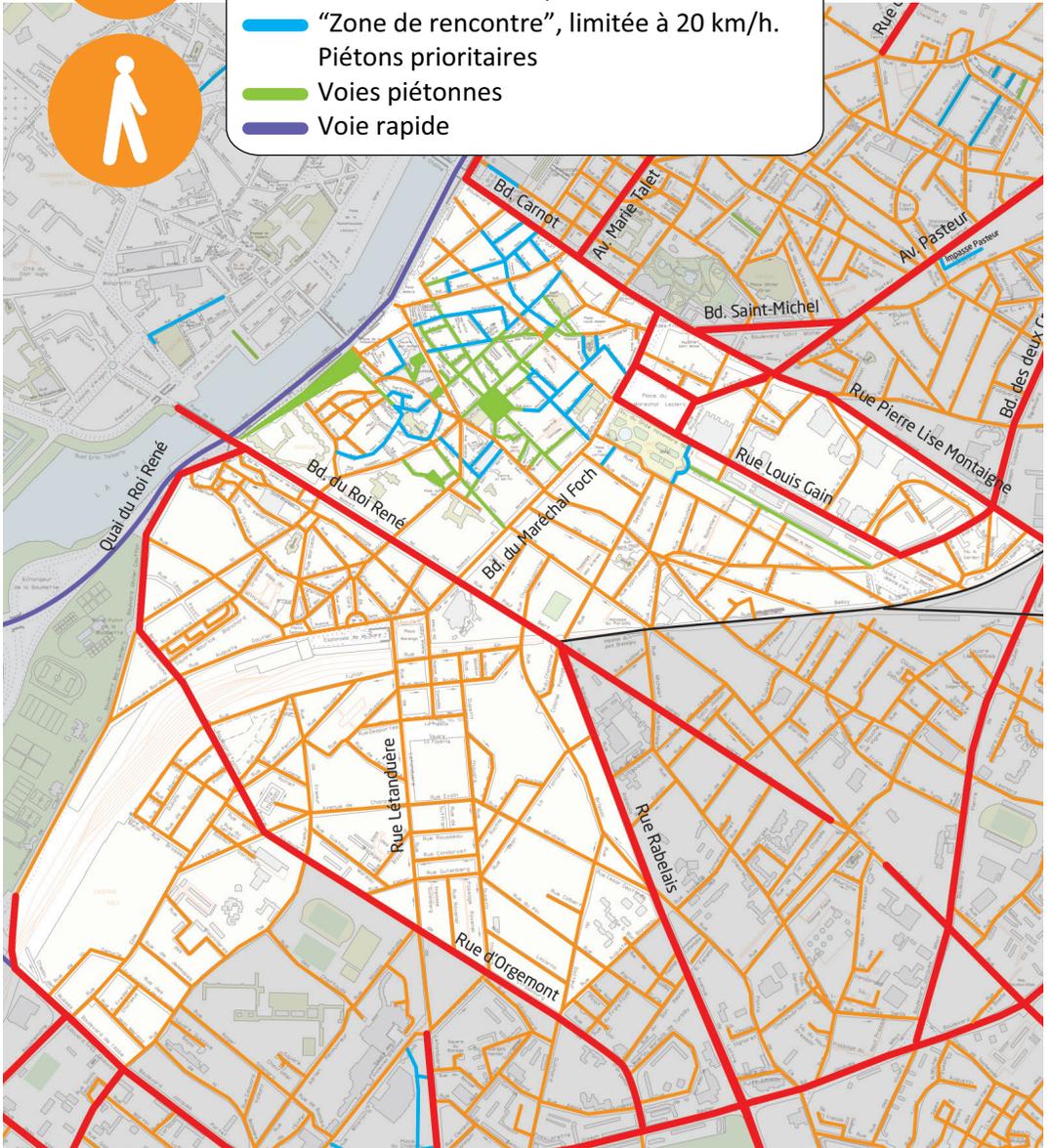
## Vitesse moins élevée =

- + de maîtrise du véhicule
- + de sécurité pour tous
- + de confort pour les piétons et les cyclistes
- + de calme
- + d'économies
- + de respect des autres

# « JE ROULE À 30 KM/H DANS MON QUARTIER : QUELLES RUES SONT CONCERNÉES ? »



-  Rue en Zone 30, limitée à 30 km/h.
-  Rue limitée à 50 km/h
-  "Zone de rencontre", limitée à 20 km/h.  
Piétons prioritaires
-  Voies piétonnes
-  Voie rapide



## « COMMENT ME REPÉRER ? »

Grâce aux panneaux réglementaires, marquage au sol, totems... reconnaître une zone où les rues sont limitées à 30 km/h pour tous les usagers, c'est simple.



Panneau d'entrée de zone 30 Km/h



Panneau de sortie de zone 30 Km/h



Marquage au sol en entrée de zone 30 Km/h



## « ET POUR MOI, CYCLISTE, QUELS CHANGEMENTS ? »

Des voitures qui roulent moins vite, c'est aussi **plus de sécurité et de place pour les cyclistes**. Dans certaines rues à sens unique pour les voitures, ils peuvent circuler à double sens. Les espaces concernés sont identifiés par deux panneaux.



Panneaux d'entrée ou de sortie des rues où les cyclistes peuvent circuler en double sens.

## « ET POUR LES PIÉTONS ? »

C'est aussi **plus de confort et de sécurité** pour les déplacements quotidiens vers les commerces, écoles... une belle opportunité d'opter pour la marche à pied.



MA VILLE + JE LA PARTAGE + ELLE ME TRANSPORTE

**INFOS**  
**VILLE D'ANGERS**  
02 41 21 55 23  
[www.angers.fr/codedelarue](http://www.angers.fr/codedelarue)

